



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/5207

Approbation d'un avenant de prolongation relatif à la convention concernant le versement d'une subvention d'investissement de 50 000 euros aux Hospices Civils de Lyon pour la restauration des façades de la Chapelle de l'Hôtel-Dieu

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. DURAND Jean-Dominique

SEANCE DU 19 DÉCEMBRE 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 DECEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 DECEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 23 DECEMBRE 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 27 DECEMBRE 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme FRIH (pouvoir à Mme AIT MATEN), Mme BALAS (pouvoir à Mme NACHURY), M. PHILIP, Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. LEVY), Mme MANOUKIAN (pouvoir à Mme RABATEL), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à Mme GRANJON), M. BERNARD (pouvoir à M. COULON), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES : Mme LEVY, M. KIMELFELD

2019/5207 - APPROBATION D'UN AVENANT DE PROLONGATION RELATIF A LA CONVENTION CONCERNANT LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT DE 50 000 EUROS AUX HOSPICES CIVILS DE LYON POUR LA RESTAURATION DES FAÇADES DE LA CHAPELLE DE L'HOTEL-DIEU (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 2 décembre 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2018/4376 du 17 décembre 2018, vous avez approuvé le versement d'une subvention d'investissement de 50 000 € aux Hospices Civils de Lyon pour la restauration des façades de la Chapelle de l'Hôtel-Dieu.

La convention financière correspondante arrivera à échéance le 31 décembre 2019.

Les travaux, qui ont démarré en 2018, concernaient les façades de la Chapelle, pour un montant estimé à 960 000 € dont une tranche ferme à 760 000 € (la façade occidentale et les deux tours clochers) et deux tranches optionnelles (tranche optionnelle 1 : les murs gouttereaux de la nef et de l'abside pour 170 000€; tranche optionnelle 2 : réfection du système campanaire et de l'horloge pour 30 000€). L'ensemble des travaux a été réalisé et ces derniers se sont réceptionnés en juillet 2019.

Au titre de la convention précitée, la Ville s'est engagée à verser une subvention à hauteur de 6,58 % du montant de la tranche ferme des travaux, étant précisé que cette subvention ne pouvait dépasser un montant maximum de 50 000 €

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- Un acompte de 25%, versé suite à la signature de la convention (qui a été effectué le 02 octobre 2019).
- Le solde de la subvention, versé sur présentation des factures acquittées : ce dernier pouvant être proratisé en fonction du coût réel des travaux.

Dans la mesure où la convention s'achève le 31 décembre 2019 et que l'ensemble des factures ne pourront être réunies à la date de la clôture budgétaire de l'exercice 2019, il convient de proroger la convention actuellement en vigueur d'un an afin de réunir les factures justificatives et permettre le règlement du solde de subvention.

Oùï l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

- 1- L'avenant de prolongation annexé au présent rapport, établi entre la Ville de Lyon et les Hospices Civils de Lyon, est approuvé.

2- M. le Maire est autorisé à signer ledit avenant.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Jean-Dominique DURAND